

OBJECTIF

Acquérir les connaissances juridiques et pratiques indispensables à l'exercice de l'activité de syndic de copropriété.

Apporter des bases juridiques à une première expérience «terrain».

PUBLIC

Toute personne débutant dans le domaine de la Copropriété ou souhaitant consolider une première expérience «terrain».

OUTILS PEDAGOGIQUE

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès son inscription. Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis.

3 supports pédagogiques

- Loi Hoguet
- La Copropriété : nature et organisation
- Fonctionnement de la copropriété

CYCLE INTENSIF

Durée : 5 jours

Programme :

■ Cadre général

- Champ d'application de la loi du 10 Juillet 1965
- Parties privatives et parties communes
- Le règlement de copropriété
Nature, établissement, contenu, modification, effets
- Droits et obligations des copropriétaires
- Les organes de la copropriété
 - Le syndicat des copropriétaires
 - Le syndic
 - Le conseil syndical

■ L'assemblée générale des copropriétaires

- Convocation :
 - Initiative, Forme
 - Délai et contenu de la convocation
- Tenue de l'assemblée générale :
 - Représentation des copropriétaires
 - Feuille de présence
 - Déroulement, vote

- Règles de majorité
 - Majorités des articles 24, 25, 26,
 - Unanimité
 - Définitions et décisions concernées
- Procès verbal
- Contestation

■ Travaux et charges

- Les travaux
 - Les travaux réalisés par le syndicat
 - Les travaux affectant les parties communes effectués par un ou plusieurs copropriétaires
- Les charges
 - Les services collectifs et équipements communs
 - Les charges de conservation, d'entretien, d'administration
 - Modification / contestation de la répartition
- Le recouvrement des charges impayées

■ Le financement de la copropriété

- Dépenses ordinaires (budget)
- Travaux et dépenses exceptionnelles

■ Les mutations

- Le questionnaire
- Le certificat de l'article 20
- L'opposition au prix de vente
- La répartition des charges et des dépenses de travaux

VÉRIFICATION DES ACQUIS

Envoi des cas pratiques et correction par un formateur spécialisé.